

Fermeture de l'école secondaire de la Haute-Beauce

Le conseil des commissaires rend sa décision

Saint-Georges, le 29 janvier 2014 – L'école secondaire de la Haute-Beauce, située à Saint-Évariste de Forsyth, sera fermée à la fin de la présente année scolaire. Les élèves des deux premières années du secondaire de ce secteur seront dorénavant dirigés vers la polyvalente Bélanger de Saint-Martin, comme c'est déjà le cas pour ceux de la 3^e à la 5^e secondaire.

Telle est la décision qui a été prise majoritairement le 28 janvier 2014, lors d'une séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

Dans leur décision, les commissaires ont tenu compte de la grande qualité des services pédagogiques offerts tant à la polyvalente Bélanger qu'à l'école de la Haute-Beauce. La résolution fait aussi mention du fait que la polyvalente Bélanger offre des projets pédagogiques particuliers, qui pourraient être bonifiés avec l'ajout de la clientèle de la Haute-Beauce. Cette dernière aura aussi accès à des services complémentaires additionnels en fréquentant la polyvalente Bélanger.

Le maintien de la situation actuelle aurait nécessité un investissement de 1,5 M\$ dans l'immeuble de l'école secondaire de la Haute-Beauce, alors que la polyvalente Bélanger peut accueillir la quarantaine d'élèves qui fréquentent l'école de Saint-Évariste sans investissement supplémentaire. Notons aussi que la commission scolaire doit déjà composer avec les compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui ont un impact direct sur ses disponibilités financières.

La décision prise le 28 janvier par le conseil est la conclusion d'un processus enclenché en juin 2013, avec l'adoption d'un document d'intention par les commissaires. Une assemblée d'information a eu lieu en Haute-Beauce le 23 septembre, suivie d'une séance de consultation le 7 octobre.

Selon le président de la CSBE, M. Charles-Henri Lecours, la qualité des services demeure la priorité du conseil des commissaires, mais dans ce cas, elle était présente dans chacune des deux options. « Nous comprenons bien la déception des gens de la Haute-Beauce qui appréciaient leur école, mais la commission scolaire a aussi le devoir de s'assurer d'une saine gestion des deniers publics et d'une répartition équitable des ressources humaines et financières sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une décision difficile, mais dans le contexte actuel, nous croyons que c'est une décision responsable », explique-t-il.

Conformément aux règles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'édifice de l'école secondaire de la Haute-Beauce sera offert aux partenaires publics locaux de la CSBE et si aucun n'est intéressé, il sera mis en vente, avec l'accord du ministre.

-30-

Source :
Jacques Légaré
Conseiller en communication
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
418 228-5541, poste 2694
jacques.legare@csbe.qc.ca